

Trafic aérien : moins de nuisances, c'est possible

Le transport aérien a vu, grâce au progrès technologique, son essor se démocratiser au bénéfice de tous. Les nuisances induites par cet essor doivent donc et peuvent également être partagées par tous et le développement du trafic aérien se faire dans le respect de l'individu et de l'environnement.

A l'inverse de cet objectif, la « réorganisation » du trafic aérien en mars 2002 a conforté la notion de « couloir aérien », tendant à concentrer la circulation sur des trajectoires étroites et en priorité sur des zones à faible densité démographique. Ce principe est injuste. Chaque modification de la configuration à un instant donné a naturellement des impacts sur l'organisation globale du trafic aérien et aboutit à la longue à un assemblage de solutions ponctuelles qui se juxtaposent sans cohérence. Cette dérive engendre des problèmes techniques (intersections, superpositions, détours, paliers, virages) et génère une situation chaotique dont les riverains survolés sont les premières victimes.

La « réorganisation » du trafic aérien en mars 2002 est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, occasionnant dans notre commune du centre Essonne et dans bien d'autres, un accroissement important des nuisances sonores et de la pollution.

Notre commune est certes située sur une zone actuellement relativement peu peuplée, mais il importe d'anticiper et d'assurer un minimum de cohérence entre l'aménagement du territoire et la qualité de la vie, et ce, de façon durable.

La situation actuelle peut être qualifiée d'aberrante : est-il concevable qu'un avion devant atterrir à Orly survole une commune située à 30 Km de l'aéroport, à une altitude de 500 m tout en négociant un virage à 90° pour atteindre son objectif ?

Comment affronter ces problèmes et trouver une solution acceptable pour tous ? C'est la raison d'être de notre association qui propose :

- l'abandon de la concentration du trafic aérien sur toutes les zones habitées quelle que soit leur densité démographique afin de le répartir de manière équitable ;
- l'application des procédures de moindre bruit ;
- la définition et le respect d'un seuil de nuisance acceptable par la population en prenant en compte le niveau sonore ambiant (émergence) ;
- le maintien du couvre-feu et du plafonnement actuel d'Orly.

Enfin, il nous paraît indispensable, pour préserver le bien-être de tous, de mettre un terme à cette dérive et de se lancer dès maintenant dans une réorganisation complète et durable du trafic aérien en Ile-de-France.

QUALITE DE VIE AU VAL SAINT GERMAIN

87, rue du Village,
91530, Le Val Saint Germain

Contacts :

José Delume (président), jose.delume@wanadoo.fr, 01.64.59.03.50

Jean-François Vernoux (secrétaire), jf.vernoux@wanadoo.fr, 01.64.59.13.98